



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

**Contribution du CCN (Canada)
aux travaux liés à la stratégie**

ISO Horizon 2010

**Consultation en vue de la mise à jour de
la Stratégie de l'ISO pour la période 2005-2010**

octobre 2003



Élément no 1 – Portée de la Stratégie

Le CCN est prêt à apporter sa contribution aux travaux de l'ISO dans tous leurs domaines de portée, l'ISO devant cependant, pour demeurer fidèle à la mission qui est la sienne en matière de pertinence mondiale, faire preuve d'ouverture et de flexibilité au sujet des champs d'activités proposés.

Le domaine de responsabilité sociale est un domaine qui suscite un grand intérêt. Et il se peut que lorsque le Rapport technique sera prêt, on exige ici des résultats normatifs. Les autres domaines d'activité possibles au sein de l'ISO pourraient être les suivants : la biotechnologie, la nanotechnologie, un code de bonne pratique pour une utilisation réglementaire des normes ISO, les normes de services, le commerce électronique, le tourisme, les infrastructures urbaines, le développement durable, les Systèmes de management intégrés, la protection des renseignements personnels et la sécurité de la réglementation du risque des personnes et des installations dans le domaine des produits et services. Avant de s'aventurer dans quelque nouveau domaine de normalisation que ce soit, il est bon d'établir une pertinence à l'échelle des marchés et de disposer des ressources humaines nécessaires.

Élément no 2 – Participation des partenaires

La participation actuelle est acceptable pour une organisation si l'on considère que l'ISO entretient une relation quasi-quotidienne avec des organismes non-membres (tant internationaux que régionaux) ayant les mêmes intérêts ou certains intérêts particuliers. Cependant, il faut faire davantage pour assurer la meilleure participation possible des partenaires nationaux contribuant aux travaux techniques. Ce qui nous préoccupe par exemple c'est le fait que la déclaration de principes commune de l'ISO et de la CEI n'ait pas été entièrement mise en œuvre, c'est-à-dire de la même façon dans tous les pays. La plupart de ces derniers tentent actuellement d'observer cette déclaration, mais n'y parviennent pas toujours, eu égard à certaines contraintes financières ou à l'attitude de certains membres de Comités techniques qui estiment qu'il n'est pas nécessaire que les consommateurs soient représentés au sein des comités responsables des produits et des services destinés aux consommateurs. Il serait intéressant que l'ISO prenne les devants à cet égard, c'est-à-dire s'arrange pour que cette déclaration de principes soit entièrement mise en œuvre. Comment? En établissant par exemple un fonds destiné aux représentants des consommateurs siégeant aux comités techniques appropriés et en n'accordant pas une telle priorité à l'Europe pour ce qui est du lieu de la tenue des réunions. Les petites entreprises doivent elles aussi être encouragées et aidées pour être à même de participer en plus grand nombre au processus d'élaboration des normes. Le CCN tient également à souligner qu'il faudrait que les Organismes membres de l'ISO fassent preuve de plus de transparence pour ce qui est de la composition de leurs comités nationaux parallèles pour pouvoir vérifier si tous les intéressés concernés sont considérés dans leurs consultations nationales.

Il faut créer un système grâce auquel les Organismes de normalisation nationaux qui participent aux travaux techniques de l'ISO puissent prouver objectivement qu'ils ont fait tout leur possible pour inciter leurs intéressés de chaque pays à donner leur opinion, à défaut de quoi leur statut de membre de l'ISO pourrait être reconsidéré.



Élément no 3 – Alignement sur le marché mondial

Reconnaissant qu'aujourd'hui l'impact des normes portant son nom n'est plus le même, l'ISO devrait élargir le champ de son programme, prévoyant par exemple quels seront les besoins en matière de normes avant même que des travaux n'aient été entamés dans ces domaines. L'ISO doit avant d'entreprendre toute activité de normalisation, s'assurer qu'est manifesté à l'égard de ces activités un intérêt réel « significatif ». Et le terme « significatif » n'a pas aujourd'hui le même sens qu'avant l'établissement de ces accords commerciaux.

On devrait bien garder en tête le fait qu'en vertu du Guide ISO/CEI 21 et de l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC/OTC, on a plus de raisons de créer des normes ISO qu'il n'en figure dans la liste proposée dans la stratégie ISO Horizon 2010. Ces raisons, à savoir la sécurité, la protection de la santé et de la sécurité des humains ou la protection de l'environnement tant régionales que nationales sont aussi des raisons légitimes d'élaborer des particularités régionales et nationales. Ces particularités devraient toujours être indiquées dans leur intégralité pour éviter toute mauvaise interprétation de ces questions sensibles. En se donnant systématiquement des objectifs et en tendant la main aux pays en développement ainsi qu'aux peuples dont la langue n'est pas l'anglais, l'ISO pourra accroître sa pertinence et assurer sa viabilité à long terme. Parmi les exigences en matière d'équilibre dans la composition des représentants des comités internationaux de normalisation devraient figurer les exigences concernant la représentation de tous les pays, ainsi qu'un mécanisme d'évaluation de la pertinence. *On devrait exiger des comités de normalisation dont les membres sont issus d'une seule région qu'ils justifient leur existence.*

Estimant que devraient être reconnus les travaux réalisés par le Bureau de gestion technique de l'ISO sur l'élaboration d'une politique de la pertinence mondiale, on incite l'ISO à aligner sur ceux de la CEI ses futurs travaux de mise en œuvre.

Élément no 4 – Participation de pays en développement

C'est en faisant participer les pays en développement aux travaux techniques de l'ISO que l'on parviendra à produire des normes véritablement alignées sur le marché mondial. L'ISO doit trouver de nouvelles façons d'encourager la participation active de ces pays. Le CCN recommande fortement à l'ISO de continuer à insérer des éléments clés dans le Programme 2001-2003 de l'ISO pour les pays en développement (DEVPRO), le programme qui soutient les pays en développement dans leurs besoins de formation et de développement de capacités. Et plus particulièrement la réalisation de projets, tels que le projet Méditerranée 2000, véritable réussite, qui aident à améliorer l'infrastructure en matière d'information, de communications et de télécommunications et facilite la participation aux travaux d'élaboration des normes internationales de ceux qui en bénéficient, devrait être généralisée le plus possible pour comprendre d'autres régions.

Pour devenir une organisation véritablement représentative de tous les pays du monde, l'ISO doit trouver de nouvelles façons d'assurer la participation des pays en développement. Il faut en outre créer un mécanisme permettant aux pays en développement de recevoir systématiquement une assistance. Les pays doivent de la même façon, de leur côté, créer chacun un mécanisme d'assistance financière aux petites et moyennes entreprises (PME), aux consommateurs, aux groupes de défense de l'intérêt public chaque fois qu'ils sont assurés de leur participation. Il serait bon, par ailleurs, d'encourager la création d'un mécanisme de financement de pays en développement et des groupes de consommateurs afin d'obtenir de leur part une meilleure participation. En outre, le principe de « jumelage » des postes de contrôle au sein de l'ISO, qui encourage le partage de la présidence des comités en offrant le poste de co-président à des représentants de pays en développement, devrait être généralisé. L'initiative prise par le Canada de conclure une entente de jumelage, proposant ainsi d'attribuer deux co-présidents au Groupe de travail du COPOLCO sur les priorités, montre ce que l'on peut faire et qui peut servir d'exemple.



L'ISO doit aller au-delà de ses limites actuelles. Elle le fera en établissant des rapports plus étroits de collaboration avec les agences de développement et les banques. Elle pourrait aussi travailler plus étroitement avec l'UIT et la CEI à des projets intéressant les pays en développement.

Élément no 5 – Rechercher la collaboration avec la CEI et l'UIT-T

Ce qui est le plus préoccupant au sujet de notre consultation nationale sur cet élément est le fait que les membres du COPOLCO ne cessent de réclamer sans grand succès une meilleure représentation au sein des groupes chargés de l'évaluation de la conformité et des comités techniques de la CEI. On pourrait, par exemple, accorder des sièges au sein d'organismes tels que l'ISO/CASCO, le CAB de la CEI, et le CEI-ACOS (Comité consultatif sur la sécurité), ce point devenant alors l'une des priorités de l'ISO pour les années qui viennent.

Le partage des activités entre l'ISO et la CEI ne semble pas toujours net et clair. Il est nécessaire de mieux faire comprendre la convergence des technologies abordées et des domaines d'activité.

Le CCN recommande que soient poursuivis les travaux entrepris pour s'assurer de la compatibilité des normes, de la réduction au minimum du phénomène de répétition des mêmes normes et de la bonne représentation des intérêts de consommateurs tant dans les travaux techniques que dans l'établissement des politiques et ceux au sein de ces trois groupes, à savoir l'ISO, la CEI et l'UIT-T.

Pour finir, il faut noter qu'il serait bon de faire connaître plus efficacement l'existence de la World Standards Cooperation (WSC) (Coopération mondiale de normalisation, trad. libre).

Élément no 6 – La globalité

L'ISO progresse bien dans ce domaine, en particulier pour ce qui est de la conclusion d'Accords de collaboration avec d'autres organisations d'élaboration de normes, des accords qui se sont révélés des plus utiles pour toutes les parties concernées. Le Canada tient à faire remarquer que la vitesse, la portée et la pertinence mondiale ne sont pas les seuls sujets de préoccupation dans le cadre des travaux de normalisation, et que l'on doit accorder une importance égale au respect raisonnable de critères tels que l'amélioration de la qualité de la vie assurée par le biais d'exigences en matière de santé, de sécurité et de performance.

L'ISO devrait envisager d'entreprendre de nouveaux projets pilotes d'ordre technique susceptibles de favoriser une meilleure pertinence de l'Organisation par rapport au marché mondial et d'être profitables aux utilisateurs des normes.

Élément no 7 – Recours aux normes ISO liées aux règlements techniques

Le rôle des normes au sein des règlements techniques est pour les organismes de réglementation de plus en plus précieux. C'est pourquoi, il serait bon d'exploiter au maximum cet aspect au cours des années à venir. On note que les organismes de réglementation ont de plus en plus tendance à recourir aux normes, tendance que l'on devrait encourager avec plus de vigueur. Il faudrait alors être encore plus vigilants pour éviter que ce lien entre les normes et les règlements techniques ne nuise aux pays en développement.

Il faudrait mieux connaître, en les expliquant avec plus de précision, les avantages de l'utilisation réglementaire des normes volontaires et des procédures d'évaluation de la conformité (en faisant par exemple des présentations et



des publications communes avec des organisations telles que l'OCDE et l'OMC – peut-être d'un code de bonne pratique à usage réglementaire des normes ISO adoptées, des séminaires sur la réglementation, etc.). On devrait en outre demander aux membres de l'OMC de rédiger des rapports périodiques sur l'adoption des normes dans les règlements, étant donné qu'il existe dans ce domaine peu de données objectives. Il faudrait d'autre part davantage prendre le soin de mieux faire connaître l'importance des normes utilisées dans le processus réglementaire, et ce, d'autant plus en raison du risque possible de perdre le droit d'auteur sur les normes citées dans les règlements.

Élément no 8 – Encourager le recours aux normes d'évaluation de la conformité

Les travaux d'élaboration et de mise à jour par le CASCO de la série ISO/CEI 17000 de normes d'évaluation de la conformité devraient être soulignés. Et on devrait davantage encourager le CASCO dans ce sens.

L'ISO doit surveiller et vérifier l'utilisation de son nom ou de sa « marque » si l'on considère le nombre de systèmes d'évaluation de la conformité qui existent sur le marché. Il y a à ce sujet plus de questions qu'on peut y apporter de réponses, par exemple : quelle forme doit prendre cette surveillance? Confiera-t-on cette tâche de surveillance aux Organismes membres de l'ISO?

L'ISO ne devrait pas gérer elle-même les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM), mais devrait, en revanche, avoir un certain rôle à jouer dans l'évaluation des ARM et dans leur promotion, au besoin. Il faut faire une distinction claire entre les Accords multilatéraux et volontaires et les ARM intergouvernements pour que cette question prenne tout son sens. Pour l'ISO l'évaluation peut se révéler difficile et prêter à controverse. Le CCN recommande à l'ISO de considérer que le rôle de promotion des ARM est un rôle qui lui convient parfaitement, en utilisant de préférence comme outil les Guides ISO/CEI 60 et 68.

Élément no 9 – Processus et résultats

Le CCN estime que le processus existant d'élaboration des normes et la portée des résultats obtenus sont plus qu'acceptables pour répondre à la demande des intéressés. Il faudrait cependant s'efforcer de définir chaque résultat et chaque processus d'élaboration qui en est à l'origine pour que tout cela soit mieux compris sur le marché. Pour pouvoir expliquer les différents processus, on pourrait utiliser divers documents et diagrammes.

Ce qui pourrait être amélioré, ce sont les technologies à évolution rapide, dont le processus devrait être plus rapide. On pourrait avoir recours à un processus éducatif expliquant toute la diversité des résultats obtenus et la meilleure façon de les utiliser.

Il serait bon de créer un modèle pour chacun des résultats, en s'arrangeant pour que ceux-ci soient le plus en évidence possible, de façon à ce que les comités en connaissent les échéances. La discussion au sujet des dates d'échéance devrait figurer à l'ordre du jour de toutes les réunions des comités. L'objectif devrait toujours être rapprocher la date de publication.

Nous aimerions qu'il y ait plus de responsabilité au sein de l'ISO. On pourrait se servir d'indicateurs et d'objectifs de rendement (IR et OR) pour permettre l'amélioration continue du fonctionnement de l'Organisation. On pourrait par exemple utiliser des IR pour mesurer la contribution des membres nationaux des comités et leur participation aux réunions.



Élément no 10 – Outils des TI

Le recours des Canadiens aux services électroniques est important et c'est en gros une des plus positive. Le Canada, bien qu'utilisant une plateforme de comité électronique différente pour ses travaux nationaux fait coexister efficacement ce système avec le système international.

On pourrait grandement améliorer en les normalisant les systèmes d'avis électronique utilisés par tous les comités techniques et sous-comités de l'ISO. Le contenu en est décrit dans la Résolution 14/2002 du TMB et ce dernier devrait dans tous les détails devenir obligatoire pour tous les comités. C'est un aspect qui apporterait plus d'efficacité et d'efficacités aux Organismes nationaux de normalisation dans les travaux menés en collaboration avec leurs comités nationaux parallèles.

Élément no 11 – Former et communiquer

Le CCN reconnaît l'insuffisance des outils éducatifs utilisés à l'échelle internationale, qu'il serait constructif de faire des efforts à cet égard et que les nouveaux outils ainsi conçus seraient utiles partout dans le monde.

Les premiers groupes d'intéressés visés dans cette initiative devraient être les consommateurs et ceux et celles qui se sont depuis peu engagés dans les processus d'élaboration des normes. Quant aux autres groupes, ce seraient les pays en développement, et le milieu universitaire – premier et deuxième cycle et écoles techniques. Il est également bon de faire remarquer que ce ne sont pas uniquement les nouveaux membres qui doivent être formés et informés, mais aussi ceux qui travaillent depuis des années au sein du système, qui pourraient profiter d'un rappel des objectifs de normalisation internationale. Le CCN explique qu'il faudrait compter parmi ces derniers les animateurs de groupes de travail. Seraient également profitables à l'échelle nationale, les projets axés sur les PME et le personnel cadre des autorités de réglementation.

Élément no 12 – Ressources et services offerts par le Secrétariat central de l'ISO

Étant donné que nous portons notre regard vers l'avenir, le CCN tient à souligner un point important, celui de la langue. Il ne faut pas négliger le recours aux langues autres que l'anglais. Il est en effet important de produire des documents dans les langues les plus parlées du monde, tout au moins au stade de l'examen public et à celui de la publication. C'est pourquoi, il faut conclure des ententes financières pour la traduction à un coût raisonnable des documents et imaginer des ententes de partage des documents traduits par les différents pays parlant la même langue, ce problème touchant autant les pays en développement que les pays développés.